



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026 - 017

Service Technique

MANDAT DE LOCATION SANS EXCLUSIVITÉ APPARTEMENT COMMUNAL 1 RUE ALBERT FOUILLERET

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de s'adjoindre les services d'un professionnel de l'immobilier pour optimiser les délais de recherche d'un locataire pour l'appartement communal situé au 1 rue Albert Fouilleret, 91700 Villiers-sur-Orge ;

CONSIDÉRANT que la mise en location de ce bien permettra de rationaliser la gestion du patrimoine immobilier communal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier à l'agence ORPI, Agence immobilière d'Épinay, « SASU AGENCE DE LA GARE », un mandat de location sans exclusivité définissant les modalités de mise en location et de recherche d'un locataire ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la signature d'un mandat de location sans exclusivité entre l'agence ORPI, Agence immobilière d'Épinay, « SASU AGENCE DE LA GARE » pour la mise en location de l'appartement communal, à usage d'habitation principale non meublée, situé au 1 rue Albert Fouilleret 91700 Villiers-sur-Orge.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant des honoraires à la charge du bailleur (la commune) est fixé à 1 156,60 € TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 03 mars 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE